

CONSEIL MUNICIPAL du 15 mai 2017

Présents	DALLET Jacky, CHACUN Loïc, BRETIN Véronique, GUERY Francis, SOULARD Catherine, ROCHEREAU Chantal, FONTENY Jean-Yves, COLONNIER Richard, BULTEAU Catherine, FONTENY Natacha, GILBERT Mélina, DAHERON Wilfried, VRIGNAUD Catherine, CHAPLEAU Francky, CARTEAU Anthony, BELZ Laure
Absents excusés	Michel BRETAUD, Bénédicte MICHENAUD avec pouvoir à Jean-Yves FONTENY
Secrétaire de séance	Laure BELZ
Date de convocation	10 Mai 2017
Compte-rendu de séance	Approuvé à l'unanimité

Catherine PERAIN, responsable du service urbanisme de la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, présente le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) en cours d'élaboration dans le cadre du PLUiH. Le PADD traduit les orientations décidées par les élus suite au diagnostic de territoire et sur lequel s'appuieront le règlement du PLUiH et les zonages.

Ce projet s'articule autour de 3 grands axes: Réinventer les centres bourg, trouver un équilibre intercommunal à construire collectivement et optimiser l'ouverture sur un territoire élargi. Chaque axe est composé de grands objectifs et d'orientations en matière d'urbanisme, d'économie, d'agriculture, d'habitat, de commerces et services, de tourisme, d'organisation du territoire, de mobilité, d'environnement ou encore de gestion des ressources.

Madame PERAIN présente également les différents termes de bourg-agglomération, de village, de hameau ou d'écart ou bien encore de dent creuse et les mesures d'accompagnement du développement de l'habitat ou non dans ces secteurs dans le futur PLUiH.

Un débat s'instaure au sein du conseil sur la possibilité d'implanter des constructions neuves qu'au sein des bourgs y compris leurs agglomérations et certains villages ayant un caractère urbain (7 répertoriés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes dont un seul sur St-André).

Que deviendra le développement du reste du territoire ? N'y a-t-il pas un risque de devoir gérer de nouveau des ruines, des terrains non entretenus au sein des hameaux qui sont inutilisables par le monde agricole ?

Madame Perain :

- précise que si de nouvelles constructions ne pourront s'implanter sur les hameaux et les écarts, l'habitat existant pourra toujours évoluer et le changement de destination sera possible sous certaines conditions.
- informe qu'une Commission Nationale a été mise en place sur ce problème compte-tenu des nombreuses remontées de terrain dans ce domaine.
- rappelle que le PLU actuel peut encore autoriser certains projets dans ces secteurs, sous réserve qu'un sursis à statuer ne soit prononcé, et invite la population à se rapprocher des services de la mairie ou de la Communauté de Communes pour étudier chaque cas pouvant se présenter.

Le Conseil souhaite qu'une information municipale soit passée auprès de la population début juillet.

Finances – Administration Générale – Personnel

Projet Urbain Partenarial

30-2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet urbain partenarial (PUP) est un mode de financement des équipements publics, par les constructeurs ou aménageurs. Ce mode de financement a été introduit par la Loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 et permet aux collectivités de mettre à la charge des personnes privées le coût des équipements publics nécessaires à la viabilisation des terrains d'assiette de leur projet d'aménagement.

A noter que sur notre territoire, la compétence PLU appartient à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – les Essarts et qu'il revient au Président de la Communauté de Communes de mettre en place une convention tripartite avec la Commune et les propriétaires concernés.

A l'occasion de la mise en place de la 2^{ème} tranche du lotissement communal «les Coccinelles» en zone 1AU du PLU et suite à la demande de Monsieur et Madame MAILLOT Steven ainsi que de Monsieur MORAND Yann d'avoir un aménagement d'accès voirie sur ladite zone, la convention PUP portera sur cet aménagement et pourra s'étendre, par avenant, à la desserte des autres réseaux si le besoin s'en faisait sentir.

Le Conseil, après avoir pris connaissance du Projet Partenarial d'Urbanisme élaboré pour cet aménagement approuve ce dernier et prend acte que le montant des travaux de voirie s'élève à la somme globale de 2 340 € à répartir auprès des demandeurs sachant que le budget général reversera ladite somme au budget lotissement « les Coccinelles », les travaux ayant été intégrés dans le marché de viabilisation de la tranche 2 conclu avec l'entreprise ALAIN TP.

Dissolution du Syndicat Piste Routière

31-2017

Le Conseil approuve la dissolution du SIVU ainsi que le transfert de l'intégralité de l'actif et du passif du Syndicat à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – les Essarts, le tout pour une valeur brute de 7 885.67 € et nette de 2 177.78 € après déduction des amortissements.

Bornage la Jaumarière

32-2017

Le 31 mars dernier, à l'occasion du partage des consorts BADREAU à la Jaumarière, un alignement a été fait de leur propriété au profit du domaine public et en prolongement de la parcelle ZK 4 déjà propriété de la Commune.

Le Conseil décide d'acheter à la famille BADREAU les parcelles ZI 136, ZK 143, 144 et 152 (62 m²) issues de cet alignement, au prix de 0.23 € le m² et acte que ces dernières seront directement intégrées dans le domaine public de la Commune, y compris la parcelle communale ZK4.

Voirie – Assainissement – Agriculture

Groupement de commande programme voirie (ouverture des plis le 16 mai 2017)

Aménagement de la traversée du village du Coin (rencontre avec les riverains 16 mai 2017, consultation des entreprises travaux)

Le conseil acte la proposition de La commission en retenant un aménagement de type urbain avec enrobé seulement sur chaussée et bicouche sur trottoir. Le projet va être présenté aux riverains mardi 16 mai 2017 à 20 h – salle multi. Une fois l'avant-projet validé, la consultation des entreprises sera conduite pour une décision du conseil de juillet et une réalisation du projet à l'automne.

Assainissement (lancement consultation maîtrise d'œuvre mise en séparatif du bourg)

Après contact avec l'Agence de l'Eau du 2 mai dernier et afin de pouvoir déposer une demande d'aide financière auprès de leurs services il convient de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement du bourg.

Le conseil décide de faire appel à Nicolas HERIAULT (AHE) pour nous aider à rédiger le cahier des charges pour cette consultation et pour l'analyse des offres.

Compte-rendu réunion de commission du 23 avril 2017

Patrimoine – Urbanisme – Environnement

SYDEV (mâts accidentés rue de la paix, nouveau point lumineux rue Croix Charette, effacement des réseaux Coudray)

Mâts accidentés rue de la paix : 2 mâts (17 et 18) sont concernés et sans tiers responsable déclaré nous ne pouvons pas solliciter notre assurance pour la réparation. La participation financière demandée à la Commune s'élève à 4 155 €. De cette dernière on peut déduire la somme de 710.50 € correspondant à la lanterne récupérée sur l'un des mâts accidentés. Question sera posée au SYDEV pour l'autre lanterne avant de passer commande.

De même, les protections mécaniques prévues seront posées sur les mâts 1 & 2 de la même rue, ces dernières étant inopérantes sur les mâts concernés.

La commission voirie réfléchira pour sécuriser cette zone par un aménagement.

Nouveau point lumineux rue Croix Charette (angle de la rue du ruisseau)

33-2017

Le Conseil accepte la pose d'un point lumineux supplémentaire sur la rue de la Croix Charrette pour un montant de 2 330 €.

Effacement des réseaux sur le Coudray (hors les 5 poteaux à la sortie du bourg) suite à la demande des consorts Soulard : Prise en charge à 70 % pour l'électrique et 35 % pour les télécom ce qui porte notre participation à 44 264 € HT. Les consorts Soulard ont fait une demande de déplacement de poteau auprès d'Enedis. Cette opération viendrait réduire le coût pour la commune. A étudier pour signer une convention pour une réalisation 2018.

Urbanisme (dossiers déposés en avril/mai, certificats d'urbanisme en cours)

Demandeur		Projet	Adresse
FORT Frédéric	DP	Installation d'un abri de jardin en métal	101, la Gandouinière
CHARPENTIER Guillaume	DP	Construction d'un mur de clôture	31, lotissement le Guérintet
BOUCHIERE Stéphane	DP	Changement des ouvertures	3, rue de la Madone
MARTIN Cyrille	DP	Ravalement de façades	201, la Gandouinière
BELZ Yohann	DP	Construction d'un abri de jardin	11, rue de la Madone
LAPORTE Catherine	DP	Changement des volets	1, le Pré du Noyer
BRETIN Freddy	DP	Changement des ouvertures pvc blanc	43, rue Croix Charette
Consorts BROCHOIRE	DP/CU	Division de parcelles pour construction	La Boutinière

Demande de CU Consorts BROCHOIRE pour construction habitation à la Boutinière sur l'ilot C : Terrain situé à la Boutinière en zone UH du PLU. La demande a été transmise au service instructeur.

Sports – Loisirs – Culture – Communication

Réunion de commission : Mardi 23 mai 2017 à 18H30 mn

Action Sociale

Bilan rectificatif garderie 2016

A la demande de l'association « les P'tits Loups » une erreur s'est glissée dans le bilan définitif 2016 présenté dans le bulletin. En effet, les 25 023.36 € versés par la CAF inclus la subvention exceptionnelle de 9 000 € ce qui laisse apparaître un excédent de 9 563.40 € et non pas de 18 563.40 € comme présenté dans la dernière publication municipale.

Assemblée générale ADMR

Rapport d'activité : 24 684 heures en 2016 (23 162 heures en 2015). La Commune de Bazoges a intégré l'association en juillet 2016. Pour St-André l'association a effectué 3 362 heures auprès de 50 clients (3 762 heures – 50 clients en 2015).

Rapport financier : L'association présente un résultat excédentaire de 11 847 €.

Rappel : Nous attendons toujours un rendez-vous avec les responsables afin de fixer le montant de notre subvention pour 2017.

Assemblée générale Solidarité transport

Données 2016	Ensemble association		St-André	
Nombre de transportés	685	(576 en 2015)	33	(30 en 2015)
Nombre de chauffeurs	82	(82 en 2015)	6	(8 en 2015)
Nombre de missions	3249	(2709 en 2015)	77	(148 en 2015)

Nouveau bureau OGEC

Président	François-Xavier VIGNERON
Vice-Président	Jean-Marc RAUTUREAU
Trésorière	Julie MOINAULT
Vice-Trésorier	Sébastien THULEAU
Secrétaire	Manuella DAHERON
Vice-secrétaire	David CHABOT
Membre	Angélique ARRIVE

Ecole de sports

Franck RAVACHE arrête fin juin 2017. Une annonce sera passée par l'intermédiaire d'ESVA (Emploi Sport Vendée Animation) et par le biais de facebook pour lui trouver un remplaçant pour la rentrée.

Analyse des besoins sociaux (10 mai 2017)

Le Centre Communal d'Action Sociale, en partenariat avec la Commission « Action Sociale », a décidé de lancer sur la Commune une enquête auprès de personnes de 75 ans et plus afin de déterminer leurs besoins sociaux dans les années à venir (logement, isolement, services, etc...).

Pour l'aider dans cette démarche, nous sommes accompagnés des deux jeunes en formation BTS Services et prestations des secteurs Sanitaire et Social de l'IREO de Saint-Fulgent. Le résultat de cette enquête permettra à la collectivité d'orienter à l'avenir son action sur le territoire communal.

Compte-rendu des commissions intercommunales

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation

Date	Objet	Tiers	Montant TTC
23/04/2017	DIA – Renonciation à acquérir parcelles ZM 132p et 403p – la Boutinière (terrain)	Cts BROCHOIRE	
23/04/2017	DIA – renonciation à acquérir parcelles ZM 132p & 403p – la Boutinière (maison)	Cts BROCHOIRE	
21/04/2017	Porte local de rangement périscolaire	GODARD	1 027.32
24/04/2017	Pots mairie	EDP	1 585.76
25/04/2017	Complément étude diagnostic assainissement	2LM	3 600.00
26/04/2017	Bois pour clôtures	PIVETEAU Bois	2 526.42
02/05/2017	Assistance juridique cimetière	ELABOR	732.00
02/05/2017	Enrobé trottoirs village de la Ridolière	PIVETEAU Régis	5 143.20
09/05/2017	Végétaux et fleurs	MARCHAND hort	345.46

Calendrier des réunions

11 juin 2017 – 1 ^{er} tour élection législative	12 juin 2017 – 20 h (Conseil)	18 juin 2017 - 2 ^{ème} tour élection législative
3 juillet 2017 – 20 heures (Conseil)	4 septembre 2017 – 20 h (Conseil)	9 octobre 2017 – 20 h (Conseil)
13 novembre 2017 – 20 heures (Conseil)	11 décembre 2017 – 20 h (Conseil)	

Point sur la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde sur la Commune de ST ANDRE GOULE D'OIE

Rappel des démarches effectuées :

- Elaboration du document courant 2015 en partenariat avec l'aide des services de l'Etat (Préfecture – SDIS) et de la Maison des Communes (UAMV).
 - Présentation du projet au conseil de mai 2015. La version présentée prévoyait plusieurs systèmes d'alerte à la population, entre autres, la mise en place de secteurs d'alerte avec une diffusion par porte-voix (centre-bourg et agglomération) et par l'intermédiaire de référents de quartiers (une quinzaine de personnes) pour les villages.
 - Présentation du projet de plan en Préfecture de la Vendée le 4 juin 2015 pour validation.
 - Diffusion du Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) à la population à l'été 2015.
- Le plan n'a pas été approuvé à ce moment-là faute de temps et de moyens.

Reprise du document en avril 2017 :

- Mise à jour de ce dernier et modification du système d'alerte à la population qui nous simplifierait la tâche en supprimant les référents et le porte-voix.
 - Présentation du système « Alerte Citoyens » : Alerte Citoyens est une solution conçue pour les collectivités afin d'informer ou alerter rapidement les citoyens d'un événement sur la commune, soit par SMS, message vocal ou E-mail.
- L'information peut être transmise de manière ciblée grâce à des centres d'intérêt que sélectionnent vos citoyens durant leur inscription, mais également de manière localisée avec des quartiers ou depuis une sélection de zone sur une carte de votre commune.
- L'inscription des citoyens est possible sous 3 façons, par flyer papier, par formulaire en ligne accessible depuis un logo à apposer sur votre site internet ou depuis le site www.alertecitoyens.com ou par téléphone (inscription effectuée en mairie).

Aucun logiciel n'est à installer en mairie, un simple accès Internet depuis un ordinateur suffit. L'interface Web est également compatible mobile (Smartphone) et tablette. Coût pour la collectivité : Un abonnement annuel d'environ 278.80 €/an + 0.09 € par SMS ou messages vocaux transmis.

Le Conseil décide d'adhérer à ce dispositif d'alerte aussi le projet de PCS modifié va être transmis pour validation au Préfet et au Service d'Incendie et de Secours pour pouvoir être validé avant l'été. Le nouveau DICRIM mis à jour et les modalités d'inscription à la plateforme « Alerte citoyens » seront transmis à la population en même temps que la feuille d'information municipale de juillet.

Levée de la séance : 22H10mn

<p>A Saint-André-Goule-d'Oie, le 16 mai 2017</p> <p>Le Maire : J.DALLET</p> 	<p>La Secrétaire de Séance,</p> <p>Laure BELZ</p> 
---	--